



**INFORMATION
AU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Information sur le protocole pour la transformation des jours
PAM : 1ère étape vers la réduction du temps de travail**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Information sur le protocole pour la transformation des jours PAM :1ère étape vers la réduction du temps de travail

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite des négociations qui se sont déroulées depuis le mois de Juin 1997 sur les Projets de Services avec les partenaires sociaux, le protocole pour la transformation des jours P.A.M. a été signé le 12 Décembre 1997.

Conformément au protocole joint :

* La réalisation des Projets de Services rentre dans le fonctionnement ordinaire des services, sans contrepartie particulière.

* L'ancienne contrepartie des 5 jours est intégrée dans un dispositif de réduction du temps de travail, soit l'équivalent de 37 h 16 hebdomadaire (à titre transitoire sous la forme de 5 journées exceptionnelles d'absence pour 1997).

* L'ouverture pour 1998 de négociations est prévue dans le cadre des dispositions nationales pour examiner les modalités futures de mise en oeuvre de la réduction du temps de travail en tenant compte de tous les aspects, avec une échéance au 31 Décembre 1998 pour l'analyse du constat et les bases d'un éventuel accord général.

[Ordre du jour](#)